



C'EST LA RENTRÉE... L'ÉTÉ 2009 A ÉTÉ CHAUD !!!

Si le SNUI n'a pas édité de tract depuis mai 2009, c'est que le calendrier très chargé ne l'a pas permis.

Un CHS, les CAP locales de Notation, les locales de Mutation étaient au menu de cette fin de ce premier semestre

Afin de répondre à votre besoin d'information et réparer cette carence en tracts syndicaux, voici un résumé de l'actualité de ces dernières semaines.

CAPL DE NOTATIONS A LA DSF NORD-LILLE : STRATOSPHERIQUE !

La question reste posée de savoir si c'est la dernière année d'existence de la note chiffrée. En 2009, il n'en demeure pas moins qu'il fallait saisir son droit à faire appel de sa note.

La première interrogation posée par les élus du SNUI concernait le quota de majorations mises en réserve.

Comme le SNUI le redoutait, le président de la séance a confirmé la baisse des réserves de majorations pour les CAP locales de notation.

* En CAP des cadres C, il y avait 32 dossiers en appel pour 10 +0,02 en échelon variable et 4 +0,06 (contre 4 +0,06 et 19 +0,02 l'an dernier) et 1 +0,02 (contre 1 +0,06 et 1 +0,02 l'an dernier) pour les échelons terminaux.

* Pour les cadres B, 31 dossiers en appel: 9 +0,02 et 2 +0,06 en échelon fixe et variable, et 1 ,06 plus 1 +0,02 pour les échelons terminaux (l'an dernier: 10 +0,02 et 4 +0,06 en échelons variables et fixes, 1 +0,02 et 1 +0,06 en échelon terminal),

* Pour les cadres A, 13 dossiers en appel pour zéro 0,06 et 2 0,02 en échelon variable et 1 0,02 en échelon terminal (l'an dernier: 1 +0,02 en échelon terminal, 1 +0,06 et 5 +0,02 en échelons variables).

Lors de cette CAP, les élus du SNUI ont fait face au changement de direction.

En effet, avec la création de la DGFIP, une nouvelle équipe de direction s'est mise en place avec une façon différente de traiter les sujets.

Ainsi , la parité administrative a la vision suivante de la notation:

Les +0,06 ne doivent pas tourner, tout au plus peut-elle le concevoir pour les +0,02. Ainsi un agent doit progresser dans son travail, se démarquer de ses collègues, être reconnu par son chef de service en obtenant plusieurs + 0,02, puis s'il progresse, il pourra enfin bénéficier d'un +0,06 et s'y maintenir pendant quelques années.

Ensuite, l'agent ayant atteint son niveau maximum pour arriver à un rythme de croisière, sa note redescendra à +0,02 puis à la note pivot.

En conclusion, cette direction réfute que la notation d'un agent fasse "le yoyo" passant d'une majoration à la note pivot. Pour elle, ce n'est pas cohérent.

Les élus du SNUI ont rappelé que la Direction générale prévoyait la rotation des +0,02 et, sur une plus faible partie, des +0,06.

Rien n'y a fait, Et pourtant, même la parité administrative n'a pu gérer cette doctrine dans certains cas. Ainsi, lorsqu'un agent fait "malheureusement" partie d'un service où il existe un « turn over » important , l'ancienneté est donc réduite, et l'intéressé a finalement très peu de temps pour prouver sa valeur. Les élus du SNUI ont déploré cette vision de la notation prouvant une fois de plus que les agents ne sont décidément pas sur un pied d'égalité. Malgré ces difficultés, les élus ont défendu jusqu'au bout chaque dossier d'agents ayant demandé au SNUI de les défendre.

Ainsi le SNUI a obtenu: en CAP des cadres C, 3 majorations de +0,06, et 5 +0,02;

En CAP des cadres B, 2 agents ont obtenu +0,06 et 4 agents +0,02, 1 agent +0,01;

Pour les cadres A, 1 agent a obtenu +0,02 , 1 autre + 0,01 et aucun agent +0,06 puisqu'aucune réserve n'avait été mise.

CAPL DE MUTATIONS : NOUVELLE DONNE !

Là encore nouvelle vision de la parité administrative.

Le président a déclaré ne pas savoir gérer les titulaires en temps partiel.

Ainsi, il a repris les règles existantes, à savoir un agent = 1 emploi au TSM (Tableau des supports des mutations) quelque soit le temps de travail choisi. L'administration évite ainsi les surnombres.

Les agents gardent néanmoins les garanties liées à la résidence mais si le besoin d'effectif pour un service est important ces agents devront changer de poste.

Dès la CAP complémentaire des agents C au 1er janvier, le président avait déclaré vouloir diminuer les détachements. Avec cette mise au point ce sera le cas, sauf pour les agents en difficulté.

Pour ces affectations, aucune fiche n°3, n'a été appliquée, mais des affectations d'office l'ont été dans le cas de demandes de postes trop restrictives.

Les CAPistes du SNUI ont déploré le mouvement national des cadres A 1ère affectation puisqu'au projet, seuls 2 inspecteurs élèves rentraient à la DSF Nord Lille. Après annulation et correction du projet, c'est finalement 6 nouveaux inspecteurs qui ont obtenu Nord-Lille.

Cette situation provenait de la Centrale, qui, par son analyse, avait conclu que certaines Directions étaient régulièrement pourvues tandis que d'autres l'étaient beaucoup moins. On peut regretter que les 4 premières affectations supplémentaires à Nord-Lille se sont faites au détriment de Nord Valenciennes. Un débat s'en est suivi sur le contrôle fiscal et notamment la dégradation des effectifs dans les pôles ICE.

Les élus du SNUI ont défendu également les "non affectations" aux postes des Pôles de contrôle corrélé" dits PCC, rattachés aux CDI.

Les PCC ont été créés en 2008 suite au CTPS du 19 décembre 2007. Ces services devaient être composés d'agents des cellules CSP (non identifiées au TSM), d'agents de FI et d'ICE.

Cela devait permettre aux agents de ces pôles de gérer les dossiers avec toutes les incidences fiscales, jusqu'à l'imposition à l'ISF. Les DFE des ICE ont donc été transférés avec le détachement de certains emplois.

Cette année, aucune ligne de conduite pour intégrer ces PCC n'a été définie, entraînant un flou pour les agents.

Devant nos interrogations, la parité administrative s'est retranchée derrière le refus de la Centrale à identifier ces Pôles. Ces structures n'existent donc pas, et les chefs de service des FI et des ICE, doivent se mettre d'accord entre eux pour détacher un ou plusieurs agents.

Les élus du SNUI ont débattu longuement sur le problème du manque d'effectif dans ces Pôles, et donc de son incidence sur les résultats sur le contrôle fiscal. Le SNUI a rappelé d'ailleurs qu'il avait demandé que le contrôle fiscal soit mis à l'ordre du jour du prochain CTPD.

La question des effectifs n'est à ce jour pas tranchée, et certains pôles seront dès le 1er septembre 2009, en incapacité de traiter les dossiers à fort enjeu.

Le SNUI reviendra sur ce sujet au prochain CTPD.

En conclusion, c'est une CAP locale qui a vérifié les 70 demandes des agents C, 80 demandes des contrôleurs, et 35 demandes des inspecteurs.

Le SNUI remercie les CAPistes pour leur travail et leur disponibilité, les CAP de mutations se déroulant jusque mi juillet. Malgré la période des congés, le SNUI s'est efforcé de prévenir les agents de leur affectation résultant de ces CAPL.

L'AUTOMNE SERA CHAUD. IL NE FAUT PAS QUE ÇA GRIPPE...

Les CAP se terminant, le SNUI reste combatif devant l'éventualité de pandémie de grippe A dès l'automne.

Ainsi, le 23 juillet, le SNUI a envoyé un courrier à la Directrice, aux Directeurs, et au président du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) afin de prévoir dès la rentrée un CTPD ainsi qu'un CHS présentant les mesures que l'administration envisage face à la menace de grippe AH1N1.

Ne voulant pas céder à la panique, mais désirant être informé, le SNUI a demandé les mesures préconisées en cas de grippe dans un service, mais également les précautions à prendre en matière d'hygiène et sécurité.

Ainsi, le SNUI a, de nouveau, rappelé la situation catastrophique des toilettes de la cité administrative où, entre autres, des essuie-mains en tissus ont été réinstallés (auparavant il y avait des serviettes papiers), facteur de risque énorme en cas de pandémie.

Le SNUI a également posé plusieurs questions relatives à la situation des agents les plus exposés, à savoir ceux de l'accueil.

Une première réunion informelle a eu lieu le 8 Aout 2009. L'administration a expliqué ce qu'était le niveau 5A de l'épidémie, les mesures d'hygiène à avoir, et a annoncé que des masques avaient été livrés en cas de passage au niveau 5 B ou 6.

Le SNUI reviendra sur ce sujet lors des prochains CTPD et CHS.